

Décision du Maire n° 2025/08

=====

Objet : Signature d'une convention avec le Conseil départemental pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'église Saint-Étienne de Mélas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment ses dispositions relatives à l'archéologie préventive ;

Vu la demande de diagnostic archéologique préalable à un projet d'aménagement des abords nord de l'église Saint-Etienne de Mélas, située sur le territoire communal ;

Vu les missions du Conseil Départemental en matière d'archéologie préventive ;

Vu la délibération n°2024-067 du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 relative aux délégations accordées au Maire et notamment son alinéa n° 22 l'autorisant à prendre des décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure des conventions inhérentes ;

Considérant la nécessité de réaliser des sondages géotechniques en vue de permettre un futur aménagement des abords nord de l'église Saint-Étienne de Mélas ;

Considérant que le Conseil Départemental dispose des compétences et des moyens techniques nécessaires pour la conduite de ce diagnostic ;

Considérant qu'il est opportun de formaliser cette collaboration par une convention d'intervention définissant les obligations et engagements des parties.

Monsieur le Maire, DÉCIDE

DE SIGNER la convention entre la commune et le Conseil Départemental relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'église Saint-Étienne de Mélas ;

Fait à Le Teil, le 6 mars 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI